



*Le seul organisme politique pancanadien de défense du libre choix*

B.P. 2663, succ. princ., Vancouver (C.-B.) V6B 3W3 • [info@arcc-cdac.ca](mailto:info@arcc-cdac.ca) • [www.arcc-cdac.ca](http://www.arcc-cdac.ca)

---

## **Prise de position n° 73**

### **Violence et harcèlement antichoix**

Les efforts de la société pour garantir un accès sûr aux soins liés à l'interruption volontaire de grossesse subissent perpétuellement les effets néfastes de la violence et du harcèlement des groupes antichoix. En tentant de bloquer l'accès aux services d'avortement, ces groupes s'attaquent frontalement à la liberté des femmes et des personnes de diverses identités de genre. Leurs tactiques évoluent, mais leurs objectifs demeurent : causer des dommages corporels et psychologiques, troubler la paix et bloquer l'accès à des soins légaux<sup>1</sup>.

L'annulation de l'arrêt *Roe v. Wade* aux États-Unis a donné un coup de fouet aux actions extrémistes partout en Amérique du Nord<sup>2,3</sup>. Reconnaissant que le harcèlement est une forme de violence qui nécessite une réponse pénale, le Canada a réagi en renforçant son cadre légal par une loi fédérale (projet de loi C-3) et par l'expansion des zones d'accès sécuritaires dans les provinces<sup>4</sup>.

### **Un héritage de violence**

#### **Les débuts (années 1970 et 1980)**

Après le verdict de *Roe v. Wade* en 1973, des manifestations sporadiques s'organisent autour des cliniques. Les sit-in évoluent rapidement en incendies criminels. Le premier, qui date de 1977, détruit une clinique de Saint Paul, au Minnesota. Le milieu des années 1980 connaît plusieurs attentats terroristes, notamment le kidnapping d'un médecin de l'Illinois et de sa

---

<sup>1</sup> Cohen, David S. et Krysten Connon. « Living in the Crosshairs: The Untold Stories of Anti-Abortion Terrorism » [En ligne], *Oxford University Press*, 2015. [<https://global.oup.com/academic/product/living-in-the-crosshairs-9780199377558>]

<sup>2</sup> National Abortion Federation. 2024 Violence and Disruption Statistics, [En ligne], 2024. [<https://nationalabortionfederation.org/safety-security/2024-naf-violence-disruption/>]

<sup>3</sup> Cour suprême des États-Unis d'Amérique. « *Dobbs v. Jackson Women's Health Organization* », [En ligne], *United States Reports*, 24 juin 2022. [[https://www.supremecourt.gov/opinions/21pdf/19-1392\\_6j37.pdf](https://www.supremecourt.gov/opinions/21pdf/19-1392_6j37.pdf)]

<sup>4</sup> Ministère de la Justice du Canada. « Projet de loi C-3 : Modifications au Code criminel visant à protéger les travailleurs de la santé et les personnes cherchant à accéder aux services de santé », *Lois du Canada*, 17 décembre 2021. [<https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/pl/ts-hcw/index.html>]

femme en 1982, et une escalade de la violence qui mène à 18 attentats à la bombe et 6 incendies criminels en 1984<sup>5</sup>.

### **La décennie des *snipers* (années 1990)**

Dans les années 1990, la violence antichoix connaît un tournant meurtrier avec le meurtre du Dr David Gunn en Floride (1993) et l'horrible déclaration sur les mesures défensives (« Defensive Action Statement ») signée par des dirigeants antichoix pour justifier le meurtre de médecins<sup>6</sup>.

Cette violence finit par traverser la frontière : le 18 mai 1992, un attentat à la bombe est perpétré à la clinique Morgentaler de Toronto<sup>7</sup>. Faits tristement célèbres, des médecins canadiens sont ciblés à leur domicile par un *sniper* :

- Dr Garson Romalis en 1994 à Vancouver;
- Dr Hugh Short en 1995 à Hamilton, en Ontario;
- Dr Jack Fainman en 1997 à Winnipeg.

Le suspect principal, l'extrémiste états-unien James Kopp, est finalement condamné en 1998 pour le meurtre du Dr Barnett Slepian à New York. Il n'a jamais été condamné pour les fusillades au Canada malgré les preuves solides reliant les crimes<sup>8</sup>.

### **Évolution récente (de 2018 à 2026)**

#### **Escalade de la violence post Roe c. Wade**

Aucun meurtre antichoix n'a été commis au Canada depuis les années 1990, mais la menace est réelle. La décision Dobbs de 2022 aux États-Unis a été un catalyseur pour les extrémistes partout dans le monde. Dans son rapport statistique annuel de 2024 (publié en avril 2025) qui inclut les données canadiennes, la National Abortion Federation (NAF) observe une inquiétante escalade des actes de violence<sup>9,10</sup> :

- Menaces de mort : 296 menaces de mort contre des fournisseurs d'IVG rapportées en 2023, soit une nette augmentation par rapport aux années précédentes.
- Harcèlement : également en hausse, 166 plaintes pour harcèlement en 2023.
- Obstruction: 177 cas d'obstruction dans les cliniques en 2023 et en 2024.

---

<sup>5</sup> Stack, Liam. « A Brief History of Anti-Abortion Violence », [En ligne], *The New York Times*, 29 novembre 2015. [<https://www.nytimes.com/interactive/2015/11/29/us/30abortion-clinic-violence.html>]

<sup>6</sup> Cooper, Cloee et Tina Vásquez. « The anti-abortion abolitionist movement is dangerous. Here's what you need to know », [En ligne], *Prism Reports*, 11 mars 2020. [<https://prismreports.org/2020/03/11/the-antiabortion-abolitionist-movement-is-dangerous-heres-what-you-need-to-know/>]

<sup>7</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Henry\\_Morgentaler](https://fr.wikipedia.org/wiki/Henry_Morgentaler)

<sup>8</sup> Maxwell, Jessica. « Hamilton abortion doctor shot in 1995 featured in new season of true-crime podcast », [En ligne], *CBC News*, 21 mai 2022. [<https://www.cbc.ca/news/canada/hamilton/someone-knows-something-abortion-wars-hugh-short-1.6457934>]

<sup>9</sup> National Abortion Federation, *op. cit.*

<sup>10</sup> Cour suprême des États-Unis d'Amérique, *op. cit.*

- Incendies criminels : 15 cas d’incendies ou de tentative d’incendies criminels contre des cliniques en Amérique du Nord en 2023 et en 2024<sup>11</sup>.

Au Canada, plusieurs campagnes de désinformation coordonnées, rapportées par Action Canada, montrent que la violence antichoix a largement migré vers les sphères politique et numérique<sup>12</sup>. Les menaces de vandalisme subsistent toutefois pour les cliniques d’avortement, régulièrement victimes de graffitis et de dommages mineurs attribués à des groupes antichoix.

### **Une réponse législative : le projet de loi C3**

Reconnaissant que le harcèlement nuit à l’accès aux soins de santé, les différents paliers de gouvernement répondent par la voix législative. Le 17 décembre 2021, les « protections fédérales » du projet de loi C-3 reçoivent la sanction royale. Cette loi modifiant le Code criminel ajoute des dispositions établissant une nouvelle infraction liée à l’intimidation des professionnel·le·x·s de la santé. Dorénavant, tout acte commis dans l’intention de provoquer la peur chez un professionnel·le·x de la santé en vue de nuire à l’exercice de ses fonctions ou chez une personne pour l’empêcher d’obtenir des services de santé est un crime fédéral passible de 10 ans d’emprisonnement<sup>13</sup>.

### **Violence antichoix : faits majeurs en Amérique du Nord**

Ces dernières années, le nombre de meurtres a diminué au profit des incendies criminels et des menaces terroristes.

Depuis 1991, on dénombre un meurtre en Australie et environ 16 meurtres et 29 tentatives de meurtre de personnes fournissant des services d’avortement et de personnes employées, visiteuses ou clientes de cliniques d’IVG en Amérique du Nord. En 2025, une politicienne du Minnesota et son mari sont assassinés par balle par un homme motivé par des idées antiavortement.

Date	Nom	Lieu	Localité	Faits et situation actuelle
28 décembre 1991	Don Catron et Claudia Gilmore	Dans un centre médical pour femmes (Central Health Center for women)	Springfield, Missouri	Blessures par balle. Personne n’a été appréhendé.
14 janvier 1992	Dr Douglas Karpen	Dans une clinique d’avortement (Women's Pavilion)	Houston, Texas	Blessures par balle. Personne n’a été appréhendé.

<sup>11</sup> Département de la Justice des États-Unis d’Amérique. « Illinois Man Sentenced for Setting Fire to Reproductive Health Services Facility », [En ligne], *Office of Public Affairs*, 15 août 2023.

[<https://www.justice.gov/opa/pr/illinois-man-sentenced-setting-fire-reproductive-health-services-facility>]

<sup>12</sup> Action Canada pour la santé et les droits sexuels. « Tableau de bord de l’accès à l’avortement : profil de la Saskatchewan », [En ligne], *Action Canada*. 2025.

[<https://www.abortionaccesstracker.ca/fr/jurisdictions/saskatchewan>]

<sup>13</sup> Ministère de la Justice du Canada, *op. cit.*

Date	Nom	Lieu	Localité	Faits et situation actuelle
10 mars 1993	Dr David Gunn	Dans un centre médical pour femmes (Pensacola Women's Medical Services)	Pensacola, Floride	Décès par balle. Michael Griffin condamné à perpétuité.
19 mai 1993	Dr Robert Crist	À son domicile	Overland Park, Kansas	Tirs dans la maison. Aucune blessure.
19 août 1993	Dr George Tiller	Dans un centre médical pour femmes (Women's Health Care)	Wichita, Kansas	Blessures par balle. Rachele Shannon condamnée.
21 août 1993	Dr George Wayne Patterson	Dans un stationnement	Mobile, Alabama	Décès par balle. Suspect acquitté, affaire non résolue.
20 mars 1994	Dr Paul Hackmeyer	À son domicile	Los Angeles, Californie	Blessures par balle. Personne n'a été appréhendé.
29 juillet 1994	Dr John Britton, James et June Barrett	Dans un centre médical pour femmes (The Ladies Center)	Pensacola, Floride	Décès et blessures par balle. Paul Hill condamné et exécuté.
8 novembre 1994	Dr Garson Romalis	À son domicile	Vancouver, Colombie-Britannique	Blessures par balle. Suspect : James Kopp.
30 décembre 1994	Shannon Lowney et Lee Ann Nichols	Dans un centre de planification familiale (Planned Parenthood) et un centre de soins aux prématurés (Preterm Health)	Brookline, Massachusetts	Décès par balle. John Salvi condamné à perpétuité.
30 décembre 1994	5 membres du personnel/civils	Plusieurs endroits	Brookline, Massachusetts	Blessures par balle. John Salvi condamné.
5 janvier 1995	Dr George Klopfer	Au volant	Indiana	Tirs, aucune blessure. Personne n'a été appréhendé.
10 novembre 1995	Dr Hugh Short	À son domicile	Ancaster, Ontario	Blessures par balle. James Kopp inculpé.
18 décembre 1996	Dr Calvin Jackson	Dans un centre médical pour femmes (Orleans Women's Clinic)	Nouvelle-Orléans, Louisiane	Blessures à l'arme blanche. Donald Cooper inculpé.
28 octobre 1997	Médecin anonyme	À son domicile	Rochester, New York	Blessures par balle. Suspect : James Kopp.
11 novembre 1997	Dr Jack Fainman	À son domicile	Winnipeg, Manitoba	Blessures par balle. Suspect : James Kopp.

Date	Nom	Lieu	Localité	Faits et situation actuelle
29 janvier 1998	Robert Sanderson et Emily Lyons	Dans un centre médical pour femmes (New Woman Clinic)	Birmingham, Alabama	Blessures et décès causés par l'explosion d'une bombe. Eric Rudolph inculpé.
23 octobre 1998	Dr Barnett Slepian	À son domicile	Amherst, New York	Décès par balle. James Kopp condamné à perpétuité.
11 juillet 2000	Dr Garson Romalis	Dans un centre médical	Vancouver, Colombie-Britannique	Blessures à l'arme blanche. Personne n'a été appréhendé.
16 juillet 2001	Steven Rogers	Dans une clinique de santé sexuelle pour femmes (Fertility Control Clinic)	Melbourne, Australie	Décès par balle. Peter Knight condamné à perpétuité.
31 mai 2009	Dr George Tiller	Dans une église (Reformation Lutheran Church)	Wichita, Kansas	Décès par balle. Scott Roeder condamné à perpétuité.
27 novembre 2015	Garrett Swasey, Ke'Arre M. Stewart et Jennifer Markovsky	Dans un centre de planification familiale	Colorado Springs, Colorado	Décès par balle, 9 autres personnes blessées. Robert Lewis Dear Jr inculpé.
14 juin 2025	Melissa Hortman et son mari, Mark Hortman	À leur domicile	Minneapolis, Minnesota	Décès par balle en ouvrant à leur assaillant. Vance Luther Boelter inculpé.

### ***Escalade du harcèlement et adoption de lois sur les zones d'accès (de 2018 à 2026)***

Ces dernières années, on observe une escalade des agressions et des actes d'intimidation de patient·e·x·s. Pour les combattre, on adopte des lois sur les zones d'accès dans tout le pays.

Au Manitoba, la *Loi sur l'accès sécuritaire aux services d'interruption volontaire de grossesse* (projet de loi 8), qui a reçu la sanction royale le 4 juin 2024, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2025. Elle établit une zone protégée de 50 à 150 mètres autour des cliniques et de la résidence des fournisseur·euse·x·s de services d'IVG<sup>14</sup>.

Début 2026, la Saskatchewan est la seule province dont les cliniques d'avortement ne sont protégées par aucune loi sur les zones d'accès. Les fournisseur·euse·x·s de services d'IVG peuvent uniquement compter sur les protections fédérales du projet de loi C-3.

---

<sup>14</sup> Assemblée législative du Manitoba. « Projet de loi 8 : Loi sur l'accès sécuritaire aux services d'interruption volontaire de grossesse », [En ligne], *Lois du Manitoba*, 4 juin 2024. [<https://web2.gov.mb.ca/bills/43-1/b008f.php>]

La violence du mouvement antichoix est toujours là, et elle a changé d'aspect. L'ère des *snipers* a été remplacée par celle des campagnes organisées d'intimidation, d'incendies criminels et de harcèlement en ligne. La flambée de violence après l'annulation de l'arrêt *Roe v. Wade* est une mise en garde brutale : les droits sont vulnérables et les fournisseur·euse·x·s de services aussi essentiels que l'IVG sont toujours des cibles.

Le Canada a fait un grand pas en avant avec les zones d'accès, mais la vigilance est de mise. Nous ne devons jamais cesser de documenter la violence. Nous devons veiller à ce que les autorités utilisent les nouveaux outils légaux pour poursuivre toute personne qui emploie la violence pour contraindre les choix d'autrui en matière de santé.